



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois (à compter de la délibération n° 2023-09-27/02 incluse), M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 08

Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° 2023-09-27/01 incluse), Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Solange Péret-Racca à Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior à M. Bruno Larbaneix, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à M. Alexandre Richefort, M. Franck Thiébaux à M. Arnaud Bertrand, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-09-27/17

Objet : adhésion et désignation d'un représentant de la Commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Okantis pour la reprise de l'activité de tiers-archivage électronique.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Objet : adhésion et désignation d'un représentant de la Commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Okantis pour la reprise de l'activité de tiers-archivage électronique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.212-4, L.212-6 et R.212-19 à R.212-31,

VU la Loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Okantis ayant pour objet la création et la gestion de toute activité concourant à la mise en œuvre, au fonctionnement, au développement et à la coordination des systèmes d'information,

VU les arrêtés ministériels du 16 décembre 2020 et du 20 mars 2023 portant renouvellement de l'agrément du GIP Okantis pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires,

VU les annexes à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 18 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que depuis le 31 mars 2023, la société API, prestataire de la Commune pour l'archivage électronique a mis un terme à ses activités,

CONSIDÉRANT que la Commune est dans l'obligation d'assurer la poursuite de la conservation des données électroniques et qu'elle n'est pas dotée en interne des infrastructures nécessaires,

CONSIDÉRANT la possibilité de confier à un tiers agréé la conservation des archives électroniques publiques courantes et intermédiaires,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité avec 2 abstentions (MM. Orsolin et Daviau),

Monsieur Arnaud Bertrand n'ayant pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, ayant quitté la salle de la séance du Conseil municipal dès l'appel du point à l'ordre du jour, et n'a pas pris part ni au débat ni au vote,

APPROUVE l'adhésion de la Commune au GIP Okantis, dont la cotisation annuelle s'élève à 250 € TTC.

APPROUVE la désignation de Monsieur Arnaud Bertrand, Conseiller municipal délégué à la Ville Intelligente, en qualité de représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Générale du GIP Okantis.

APPROUVE les termes de la convention constitutive du GIP Okantis et ses annexes, jointes à la présente délibération.

Délibération n° 2023-09-27/17

Objet : adhésion et désignation d'un représentant de la Commune au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Okantis pour la reprise de l'activité de tiers-archivage électronique.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous actes afférents à cette adhésion et à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 27 septembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230927-DEL23_09_27_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2023

Acte affiché du 10/10/2023 au 11/12/2023